

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport des denrées périssables****Soixante-douzième session**

Genève, 4-7 octobre 2016

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Propositions d'amendements à l'ATP : Nouvelles propositions**Modification rédactionnelle concernant la version russe de l'ATP****Document soumis par la Fédération de Russie***Résumé***Résumé analytique :**

Au cours des travaux portant sur le texte de l'ATP, une erreur a été découverte dans la partie 2 du Modèle n° 2A des procès-verbaux d'essai figurant à l'appendice 2 de l'annexe 1 de l'ATP, dans la formule de calcul du coefficient K s'appliquant à l'essai par chauffage intérieur. La formule figurant dans la traduction russe du texte est la suivante : $K = \frac{W_1 - W_2}{S \cdot \Delta T}$, alors que, dans les traductions anglaise et française de l'ATP, la formule indiquée pour le calcul du coefficient K est la bonne, à savoir : $K = \frac{W_1 + W_2}{S \cdot \Delta T}$.

Mesure à prendre :

Apporter une modification rédactionnelle à la version russe de la partie 2 du Modèle n° 2A des procès-verbaux d'essai figurant à l'appendice 2 de l'annexe 1 de l'ATP, en indiquant la formule correcte pour le calcul du coefficient K s'appliquant à l'essai par chauffage intérieur, à savoir $K = \frac{W_1 + W_2}{S \cdot \Delta T}$.

Documents de référence : Néant